

SAMFI-INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 30.000.000 euros
Siège social : Rue du Poirier 14650 CARPIQUET
RCS CAEN 553 820 838

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2011

Les soussignées :

- **Le FCPE GSC 891 GEORGE V**
14, rue Auber – 75 009 PARIS
titulaire de 1.409.210 actions et de 21.060 obligations
représentée par Monsieur Alain SAMSON
- **Monsieur Alain SAMSON**
6 bis, rue de la Poterie – 14 280 SAINT CONTEST
titulaire d'1 action
- **Mademoiselle Jenna SAMSON**
6 bis, rue de la Poterie – 14 280 SAINT CONTEST
titulaire d'1 action
- **Mademoiselle Noémie SAMSON**
6 bis, rue de la Poterie – 14 280 SAINT CONTEST
titulaire d'1 action

seuls associés de la société **SAMFI-INVEST**, désignée en tête des présentes (ci-après dénommée la "Société"), détenant ensemble 1.409.213 actions, soit la totalité des actions composant le capital de cette Société,

après avoir constaté que les Commissaires aux comptes invités à assister à la présente discussion sont absents,

et après avoir pris connaissance du rapport du Président,

ont pris, conformément aux stipulations de l'article 23 des statuts, les décisions suivantes relatives à :

- modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 27 des statuts,
- pouvoirs en vue des formalités.



PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année, à compter de ce jour.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011.

En conséquence, l'article 27 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 27 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le **1^{er} janvier** et se termine le **31 décembre** de chaque année. »

DEUXIEME DECISION

Les associés confèrent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

~~~~~

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés en date du 23 septembre 2011, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société. Un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

Fait à CARPIQUET

Le 23 septembre 2011

A 09 heures

En autant d'originaux que nécessaires

Signataire : Monsieur **Alain SAMSON**

Intervenant en ses qualités de Président de la Société, d'associé, de représentant du FCPE GSC 891 George V et de mandataire de Mesdemoiselles Jenna et Noémie SAMSON

